

## **UC1-Connaître le fonctionnement des milieux aquatiques**

### **1-1 EC de caractériser l'habitat des eaux vives et closes**

- 1-1.1 EC de définir l'habitat aquatique
- 1-1.2 EC de définir les facteurs de diversification de l'habitat
- 1-1.3 EC de définir l'habitat, biodiversité et fonctionnement écologique
- 1-1.4 EC de définir l'habitat et la morphologie : des échelles emboîtées (ponctuelle, linéaire, régionale)

### **1-2 EC de décrire la dynamique d'un cours d'eau et plans d'eau**

- 1-2.1 EC de présenter les différentes morphodynamiques d'un cours d'eau
  - 1-2.1.1 EC de décrire un cours d'eau
    - 1-2.1.1.1 EC de décrire un Bassin Versant
    - 1-2.1.1.2 EC de délimiter le lit majeur et mineur
  - 1-2.1.2 EC d'observer les berges
  - 1-2.1.3 EC de donner les déterminants à l'échelle du tronçon (substrat, équilibre)
- 1-2.2 EC de faire un état des lieux de l'eau
  - 1-2.2.1 EC de faire un état des lieux de la faune dominante
    - 1-2.2.1.1 EC d'identifier et estimer les macro-invertébrés benthiques
    - 1-2.2.1.2 EC d'identifier et d'estimer les peuplements piscicoles (pêche électrique)
  - 1-2.2.2 EC de faire un état des lieux de la flore dominante
    - 1-2.2.2.1 EC d'identifier et estimer la végétation aquatique
    - 1-2.2.2.2 EC d'identifier et estimer la ripisylve
  - 1-2.2.3 EC de faire un bilan physico-chimique et bactériologique de l'eau et d'en évaluer ses qualités

### **1-3 EC de décrire des milieux particuliers (s'appuyer sur des cas concrets)**

- 1-3.1 EC de décrire des plans d'eau
- 1-3.2 EC de décrire des zones humides continentales
- 1-3.3 EC de décrire des zones de frayères

### **1-4 EC de comprendre et d'appliquer les textes de loi et leurs évolutions**

- 1-4.1 EC de comprendre et d'appliquer la loi sur l'eau (la Directive Cadre sur l'Eau, TPCE, SAGE, SDAGE, PDPG, SDVP)
- 1-4.2 EC de comprendre et d'appliquer la loi pêche

## **UC2- Identifier, expliquer et analyser les dysfonctionnements de l'hydrosystème**

### **2-1 EC de prévoir l'impact sur les différents compartiments de l'écosystème aquatique**

2-1.1 EC d'identifier les mesures correctives

2-1.2 EC d'identifier les impacts prévisibles sur le biotope

2-1.2.1 EC d'identifier et de prévoir l'impact prévisible sur le régime hydrologique

2-1.2.2 EC d'identifier et de prévoir les modifications morphologiques et morphodynamiques

2-1.2.3 EC d'identifier et de prévoir les modifications sur la ripisylve

2-1.2.4 EC d'identifier et de prévoir l'impact prévisible sur la qualité physico-chimique de l'eau

2-1.3 EC d'identifier l'impact sur les biocénoses

2-1.3.1 EC d'identifier et de prévoir l'impact sur la végétation aquatique (IBD)

2-1.3.2 EC d'identifier et de prévoir les impacts sur les macro-invertébrés benthiques (IBGN)

2-1.3.4 EC d'identifier et de prévoir l'impact sur les peuplements piscicoles (espèces indésirables et en déclin)

### **2-2 EC d'analyser et de diagnostiquer les différentes pollutions (eutrophisation, cyanobactéries...diffuses/ponctuelles...)**

2-2.1 EC de mettre en avant une pollution d'origine industrielle

2-2.2 EC de mettre en avant une pollution d'origine agricole

2-2.3 EC de mettre en avant une pollution d'origine domestique

### **2-3 EC de prévoir, à l'aide d'un cas concret, l'impact à l'échelle du contexte piscicole**

2-3.1 EC d'évaluer l'impact à l'échelle du contexte

2-3.1.1 EC de rappeler l'état initial du contexte piscicole

2-3.1.2 EC de prévoir l'évolution de ce contexte

2-3.1.3 EC de prévoir la réversibilité de l'impact

2-3.1.4 EC de maintenir un linéaire non perturbé

2-3.2 EC de proposer des mesures compensatoires

2-3.3 EC de définir et de prévenir les différentes compatibilités

2-3.3.1 EC de définir et de prévoir la compatibilité avec les enjeux patrimoniaux

2-3.3.2 EC de définir et de prévoir la compatibilité avec les documents d'orientation

2-3.4 EC de réaliser un suivi de l'impact

2-3.4.1 EC d'assurer les objectifs du suivi

2-3.4.2 EC d'établir le protocole de suivi

2-3.4.3 EC d'anticiper et de prévoir des mesures d'ajustement

<b>UC3- Définir les enjeux des actions à mener et proposer une valorisation halieutique avec son suivi</b>
--

**3-1 EC de connaître et d'appliquer le cadre réglementaire et juridique**

3-1.1 EC de connaître le code de l'environnement (ancien article 114 d du code rural sur l'entretien des cours d'eau et les propriétaires fonciers)

3-1.2 EC de connaître les marchés publics et de lancer un appel d'offre (Dossier Consultation Entreprise)

3-1.3 EC de connaître la réglementation, DIG (Déclaration d'Intérêt Général)

3-1.4 EC de faire une étude préalable d'un Contrat de Restauration d'Entretien des cours d'eau (CRE)

3-1.5 EC de connaître la législation sur les zones protégées (ZNIEFF, NATURA 2000, Réserve naturelle, Protection des sites...)

**3-2 EC d'identifier les acteurs et partenaires en s'appuyant sur des cas concrets**

3-2.1 EC d'identifier les acteurs et partenaires pour les vidanges et opérations de chasse

3-2.2 EC d'identifier les acteurs et partenaires pour la création d'un plan d'eau

3-2.3 EC d'identifier les acteurs et partenaires pour les aménagements hydroélectriques

3-2.4 EC d'identifier les acteurs et partenaires pour les travaux en rivière

3-2.5 EC d'identifier les acteurs et partenaires pour la création d'activités de loisirs

3-2.6 EC d'identifier les acteurs et partenaires pour la protection d'une berge

3-2.7 EC de connaître la démarche à suivre pour des cas plus rares : prélèvement d'eau, apports, rejets, chenalisation, assèchement de zones humides et drainage

**3-3 EC de monter un dossier de valorisation halieutique**

3-3.1 EC de déterminer un budget

3-3.2 EC de trouver el mode et la structure de gestion la plus approprié

3-3.3 EC de trouver les acteurs et partenaires financiers pour obtenir un (des) financement(s)

3-3.2 EC de monter et gérer un dossier de financement

## **UC4- Concevoir un produit tourisme pêche**

### **4-1 EC de définir la notion de produit tourisme pêche**

- 4-1.1 EC de définir les composantes du produit
- 4-1.2 EC de définir les spécificités (du bord en bateau)
- 4-1.3 EC de définir les techniques adaptées aux pratiques
- 4-1.4 EC de définir les services plus (location, prêt, pratique « encadrée »)

### **4-2 EC d'analyser les attentes des pêcheurs « nouvelle génération »**

- 4-2.1 EC d'identifier et d'analyser les attentes des pêcheurs généralistes
- 4-2.2 EC d'identifier et d'analyser les attentes des pêcheurs « spécialistes »
- 4-2.3 EC d'identifier et d'analyser les attentes des « jeunes » pêcheurs
- 4-2.4 EC d'identifier et d'analyser les attentes des « familles »

### **4-3 EC d'évaluer les enjeux**

- 4-3.1 EC d'évaluer les pratiquants adhérents aux AAPPMA
- 4-3.2 EC d'évaluer les enjeux des nouveaux adhérents
- 4-3.3 EC d'évaluer les enjeux des non pratiquants

### **4-4 EC d'adapter la gestion des peuplements piscicoles afin de créer une « image » de destination**

#### **Tourisme Pêche**

- 4-4.1 EC d'adapter la gestion des peuplements piscicoles à dominantes carnassiers
- 4-4.2 EC d'adapter la gestion des peuplements piscicoles à dominantes salmonicoles
- 4-4.3 EC de gérer l'espèce dominante et les populations d'accompagnement
- 4-4.4 EC de programmer un soutien de bio-masse
  - 4-4.4.1 EC de programmer une aide à la reproduction piscicole
  - 4-4.4.2 EC de programmer des réalevinages

### **4-5 EC de définir une politique tarifaire**

- 4-5.1 EC de prendre en compte les offres concurrentes
- 4-5.2 EC de proposer des produits « clef en main »

### **4-6 EC d'identifier les stratégies commerciales**

- 4-6.1 la presse
- 4-6.2 les foires et les salons
- 4-6.3 Internet

### **4-7 EC de préparer un projet ainsi que son évaluation**

- 4-7.1 EC d'identifier les ressources et les contraintes
- 4-7.2 EC de définir les objectifs du projet
- 4-7.3 EC d'élaborer un plan d'action
- 4-7.4 EC de préparer l'évaluation du projet